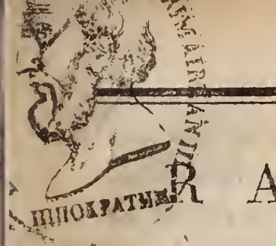


RAPPORT

ET DÉCRET

DE LA CONVENTION NATIONALE,

Sur les Ecoles de Santé de Paris, Montpellier et Strasbourg.

Du 14 Frimaire, an 3 de la République française, une et indivisible (1).

En instituant une école centrale des travaux publics, qui va être en activité dans quelques jours, la Convention nationale a ouvert une source d'instruction qui manquoit à la république française ; elle a fondé une des bases

(1) Ce rapport a été rédigé dans l'intention de faire connoître les avantages d'une Ecole centrale de santé, et les ressources qui se présentoient pour l'institution de cette école à Paris. La Convention a décrété qu'il y auroit trois

sur lesquelles l'édifice des sciences et des arts consacrés à la prospérité publique, va s'élever sans obstacle et avec rapidité ; elle a donné un nouveau degré d'importance à l'ensemble des connoissances exactes, dont on négligeoit beaucoup trop l'application utile ; elle a ranimé le courage et le zèle des citoyens qui s'occupent de l'avancement de ces connoissances. En un mot, en même temps qu'elle a pourvu à un des besoins les plus pressans de nos armées, en leur préparant des ingénieurs instruits, elle a ouvert une des carrières au génie, en offrant aux sciences mathématiques et physiques, et à ceux qui les cultivent, un asyle contre le vandalisme qui les poursuivoit.

Les comités de salut public et d'instruction publique, viennent aujourd'hui appeler la sollicitude de la Convention sur une autre branche

---

écoles établies en pluviose, à Paris, à Montpellier et à Strasbourg. Rien n'ayant d'ailleurs été changé aux dispositions générales relatives à la manière nouvelle d'enseigner et de perfectionner l'art de guérir, qui sont contenues dans le rapport, et ces dispositions devant être bien connues et méditées par ceux qui seront chargés de l'exécution de cette loi, puisqu'elles sont également applicables aux trois écoles de santé instituées par la Convention, le Comité de Salut public a cru devoir faire imprimer ce rapport avec quelques notes explicatives, à la tête de la loi du 14 frimaire, de l'an 3e.

d'instruction, dont le besoin se fait également sentir pour le service et l'entretien des armées de la république ; la constance de leurs succès y est également attachée. C'est de la santé et de la vie de nos frères d'armes ; c'est des moyens de les secourir dans leurs maux, et d'apporter à cet objet important toutes les ressources dont le génie des Français peut disposer, que je viens, au nom des deux comités, entretenir aujourd'hui la Convention nationale.

Les nombreux bataillons des républicains chargés du soin de la défense de la liberté et de l'égalité, exigent à leur suite une grande quantité d'hôpitaux pour recueillir et soigner ceux des soldats de la patrie que les fatigues des marches, l'intempérie des saisons, des honorables blessures enlèvent pour quelque temps à la gloire qui les appelle encore, ou au repos domestique qui les attend : plusieurs milliers d'officiers de santé sont employés dans les hôpitaux militaires et dans les camps ; il faut remplacer ceux que des maladies graves arrachent à leur service, et ceux dont des épidémies meurtrières privent la république. La convention apprendra avec sensibilité que plus de six cents officiers de santé ont péri depuis dix-huit mois, au milieu et à la suite même des fonctions

qu'ils exerçoient ; si c'est une gloire pour eux, puisqu'ils sont morts en servant la patrie, c'est un besoin pour la République de réparer cette perte.

Cependant, tandis que ce besoin devient de jour en jour plus urgent, le moyen d'y pourvoir manque presque entièrement dans les différentes parties de la république. Les écoles de médecine sont fermées depuis la suppression des universités, dont un régime gothique les avoit constituées une des parties. Sur dix ou douze écoles de l'art de guérir, qui formoient autrefois des élèves, à peine y en a t-il deux auxquelles il reste une petite partie de leur ancienne activité. Celle de Paris est entièrement détruite, et les scellés sont encore placés sur les lieux qui renferment le dépôt littéraire consacré à l'étude de cet art.

La destruction de ces écoles, qui peut être avantageuse en ce qu'elle en exigera la réforme et l'amélioration, a pu cependant porter une atteinte au bonheur public, puisque les épreuves qui assuroient au moins quelques connoissances exactes chez ceux qui étoient chargés du soin de la santé des citoyens, ont été entiérement abandonnées. Vous ne voulez pas que la vie et la santé de nos frères soient confiées à des mains inhabiles, et cependant le manque d'étude et d'examen conduit nécessairement à ce dange-

reux résultat. Vous ne voulez pas que l'empirisme meurtrier et l'audacieuse ignorance tendent de toutes parts des pieges à la douleur crédule, et viennent offrir, sous des titres fastueux, des poisons déguisés, que le desir de guérir ou l'espérance du soulagement accueillent avec tant de facilité; et cependant, depuis cinq ans, l'art le plus difficile semble n'avoir plus de maîtres, et les écoles qui en conservoient le dépôt sont fermées. Les sciences utiles qui forment la base de l'art de guérir, la chirurgie, l'anatomie, qui avoient fait tant de progrès en France, et dont les livres élémentaires français servent encore de guide et de modèle aux hommes qui les cultivent en Europe, sont négligées, et leurs progrès sont ralentis; la chimie appliquée à la physique des animaux, qui promet à l'homme de l'éclairer sur sa nature, de le secourir dans ses maux, de détruire le danger des maladies les plus graves qui menacent son existence, de rendre nulle l'action délétère et contagieuse de quelques autres, cette branche de la physique qui ne peut être avancée que par des hommes occupés de la connoissance de l'organisation animale, est arrêtée dans sa marche.

Il en est de même de la connoissance des eaux minérales qui intéressent de si près les besoins de la vie, de la recherche des médica-

mens indigènes qui doivent remplacer, avec tant d'avantage pour la république, les drogues exotiques devenues un besoin pour nos malades; comme les parfums de l'Asie et les aromates de l'Inde sont devenus un besoin pour l'Européen amolli.

La nécessité d'organiser promptement des cours d'instruction sur l'art de guérir, pour former des hommes qui manquent à nos armées, offre à la Convention l'heureuse occasion de créer une partie de l'enseignement qui n'a jamais été que tronquée et incompléte en France. Malgré les écoles assez nombreuses qui existoient dans l'empire français, puisqu'on y comptoit au moins trente facultés ou collèges de médecine, il n'y en avoit pas une seule où les principes de l'art de guérir fussent enseignés dans leur entier. A Paris même, on ne trouvoit cette instruction compléte qu'en réunissant à grands frais les cours particuliers que plusieurs professeurs habiles donnoient dans leurs maisons. La profession de médecin étoit presque la seule où celui qui savoit n'étoit point utile à celui dont il auroit dû guider les pas; l'apprentif ne s'instruisoit que par ses propres fautes. Des examens trop faciles, et par conséquent presque nuls, multiplioient le nombre des docteurs ignorans, et des charlatans avides. Désolées

par des épidémies désastreuses, les campagnes trouvoient des fléaux encore plus destructeurs dans les conseils de l'inexpérience ou de l'empirisme; des mêlanges médicamenteux, vicieux ou altérés, étoient livrés, au lieu de remèdes salutairesaux malheureux cultivateurs. Comment auroit-t-on corrigé ce vice par le mode d'instruction qu'on donnoit dans les ci-devant facultés? Des prolégomènes chargés de définitions stériles en faisoient l'unique base. Les sciences physiques et exactes, seule source d'un enseignement solide, y étoient oubliées. Dans quelques grandes villes, où les sciences étoient bien enseignées, il manquoit l'instruction la plus nécessaire aux officiers de santé; les leçons de l'expérience au lit des malades étoient en vain réclamées; jamais on n'a rempli à cet égard le vœu des hommes éclairés.

Les jeunes gens qui aimoient leur art, suppléoient à ce défaut d'instruction par des lectures; mais souvent mal dirigés dans leurs choix et embarrassés par le fatras des bibliothéques médicales, ils lisoient long-temps avant d'apprendre des choses vraiment utiles; les plus sensés y apprenoient au moins qu'ils devoient observer long-temps avant d'agir : mais combien n'y en avoit-il pas qui s'éloignoient de cette sage direction, et qui, à la place de l'expé-

rience éclairée qu'on auroit dû leur donner, se voyoient forcés de suivre une aveugle routine! Le temps de faire cesser tout ce mal est arrivé; l'occasion de créer un enseignement de l'art de guérir, complet et digne de la nation française, s'offre aujourd'hui aux législateurs: pressés par la nécessité de pourvoir à un des plus indispensables services des armées républicaines, ils ne la laisseront point échapper. Ils n'oublieront pas que l'étude de la médecine a été la source d'une foule de connoissances utiles; que c'est à cette étude qu'on doit les premiers fondemens de l'histoire naturelle, de la botanique, de la chimie; et qu'organiser en grand un enseignement complet des différentes branches de l'art de guérir dans le centre de la république, c'est élever un temple à la nature; c'est vivifiier à-la-fois plusieurs des canaux qui font circuler l'industrieuse activité des arts et des sciences dans toutes les ramifications du corps social.

La nécessité et l'utilité d'une école de santé, ne peut donc plus être un problême pour des hommes accoutumés à desirer et à faire le bien de leur pays. Fournir des officiers de santé à nos armées; employer les grands talens que la république posséde dans son sein, et qui languissent faute d'occasions et de moyens de les utiliser; conserver le depôt des connoissances utiles, qui menaçoit de périr par l'inaction

à laquelle on les avoit réduites ; détourner de dessus les citoyens les dangers du charlatanisme et de l'impéritie ; perfectionner des sciences de première nécessité, qui ont tant contribué à la gloire de la France ; faire un nouvel appel au génie, en lui ouvrant une nouvelle carrière ; offrir encore au milieu des difficultés qui nous pressent, et des décombres dont on nous a entourés, le spectacle des immenses ressources d'un peuple ingénieux, en rétablissant, par une institution digne de la république française, un enseignement supérieur à tout ce qu'on connoît en ce genre en Europe ; faire voir que le mouvement révolutionnaire, dirigé par des législateurs habiles, sait tirer du sein même des ruines dues à sa rapidité, les matériaux des plus grands et des plus solides édifices pour la prospérité publique : tels sont les motifs de l'établissement que les comités de salut public et d'instruction publique vous proposent de former. Voyons maintenant les moyens d'exécution qui sont en notre pouvoir, et faisous connoître avec quelques détails le plan de cet établissement.

Presque au milieu de Paris, et dans un quartier que nos pères avoient consacré à l'étude et aux lettres, s'élève un des monumens nationaux, les plus beaux et les plus majestueux, dont l'archi-

tecture ait décoré cette cité. Quoique placé désavantageusement, entouré des bâtimens qui le masquent, et de masures qui le déshonorent, quoique resserré dans sa profondeur et son étendue, le local de la ci-devant académie de chirurgie, peut cependant suffire à l'instruction qu'on doit y donner, et le genre de distribution que l'architecte y a employé, le rend plus que tout autre propre aux exercices qu'exige l'enseignement de l'art de guérir. Un amphithéâtre spacieux, des salles assez vastes pour y placer les collections de livres, de pièces anatomiques, de machines et d'instrumens, un hospice destiné à présenter les cas les plus rares et les plus instructifs parmi les maladies qui affligent l'humanité, sont disposés de manière à y établir, sur-le-champ, l'école centrale de santé. Quelques changemens légers suffiront pour y recevoir plus commodément les élèves, et pour rendre leurs études plus profitables. L'intérieur de ce monument se trouve, il est vrai, insuffisant pour admettre tous les élèves à l'instruction pratique, qu'ils doivent recevoir pour les former aux dissections anatomiques, aux opérations chirurgicales, aux expériences physiques et chimiques, mais un bâtiment national voisin, et même une simple portion de ce bâtiment, qui formoit le ci-devant couvent des Cordeliers, fournira l'es-

pace convenable pour établir les salles destinées à ces exercices pratiques (1).

Nulle part, en France, on n'avoit encore réuni tous les matériaux nécessaires à une instruction compléte dans l'art de guérir.

Il faut, pour l'étude de cet art considéré dans son ensemble, une bibliothèque, une suite de pièces anatomiques, une collection d'instrumens et d'appareils de chirurgie, une réunion de machines de physique destinées à démontrer les principales propriétés des corps, l'ensemble des productions de la nature employées comme médicamens. La plus grande partie de ces objets manque à la ci-devant académie de chirurgie; le despotisme et la vanité, qui avoient fait élever ce monument, ne s'étoient point occupés de le meubler.

Mais la République trouvera dans ses richesses presque toutes les ressources nécessaires pour fournir aux bases de l'instruction, en réunissant, aux livres, aux pièces anatomiques, aux instrumens et aux machines qui existent déjà dans les

---

(1) Ce qui est dit ici de Paris peut s'appliquer aux deux Communes de Montpellier et de Strasbourg; les bâtimens destinés jusqu'ici à l'enseignement de la Médecine et de la Chirurgie dans ces deux Communes sont consacrés par le décret pour l'établissement des nouvelles écoles

salles de l'académie de chirurgie, les livres qui étoient placés dans le local de la faculté de médecine, les pièces d'anatomie humaine contenues dans la belle collection de l'école vétérinaire d'Alfort et dans le cabinet de l'académie des sciences, les livres et les manuscrits qui appartenoient à la société de médecine; la commission exécutive d'instruction publique sera d'ailleurs autorisée, sous la surveillance du comité d'instruction publique, à faire la recherche de tous les objets que ces dépôts nationaux ne pourroient pas fournir. D'ailleurs les professeurs, leurs adjoints, les élèves eux-mêmes, auront bientôt par leurs travaux et leur zèle, complété ce qui pourra manquer d'abord à cette utile collection, soit en produits de la nature, soit en préparations anatomiques; et la République sera bientôt riche en ce genre; car, en donnant l'instruction, vous voudrez, sans doute, qu'on travaille sans relâche au perfectionnement de l'anatomie et de lachirurgie (1).

---

(1) On n'indiquoit ici que les ressources pour l'école de Paris, parce que le premier projet ne contenoit que cette école, sous le titre d'*École centrale de santé*. Le Comité d'intruction publique est chargé de pourvoir à ce que les collections nécessaires aux trois écoles de santé soient fournies par les dépôts nationaux.

Pour rendre l'enseignement de l'art de guérir complet, il faut montrer successivement la physique appliquée à l'économie animale, la structure du corps humain, le jeu de ses organes, la nature, la différence et les caractères des maladies internes et externes auxquelles l'homme est sujet, les remèdes qu'on oppose à leurs effets destructeurs, l'art de les connoître et de les préparer, les instrumens par lesquels on guérit les maladies externes, et les moyens de s'en servir, les maux particuliers aux femmes et aux enfans, le rapport de l'art salutaire avec la salubrité publique, et avec les lois qui la maintiennent. Il ne suffit pas de donner des leçons et de faire des cours publics sur toutes les branches de la science de la nature; le défaut de l'ancienne méthode, outre qu'elle n'embrassoit pas cet ensemble indispensable pour un enseignement complet, c'est qu'on se bornoit en quelque sorte à des paroles pour les elèves; la leçon finie, l'objet n'en étoit plus retracé sous leurs yeux; il s'évanouissoit promptement de leur mémoire. Dans l'école centrale de santé, comme dans celle des travaux publics la pratique, la manipulation, seront joints aux préceptes théoriques. Les élèves seront exercés aux expériences chimiques, aux dissections anatomiques, aux opérations chirurgicales, aux

appareils. Peu lire, beaucoup voir et beaucoup faire, telle sera la base du nouvel enseignement que les comités vous proposent de décreter. Ce qui a manqué jusqu'ici aux écoles de médecine, la pratique même de l'art, l'observation au lit des malades, deviendra une des principales parties de cet enseignement. Trois hospices, celui de l'Humanité pour les maladies externes, celui de l'Unité pour les maladies internes et celui de l'école même, pour les cas rares et compliqués, offriront aux élèves, une fois instruits dans les connoissances de la théorie, la partie la plus immédiatement utile de leur apprentissage, le complément de toutes les autres, celle sans laquelle elle ne seroit que la source de spéculations ingénieuses, mais presque toujours inutiles pour l'humanité. Douze professeurs sont nécessaires pour la totalité des cours et démonstrations comprises dans le projet d'enseignement. Il faut prendre ces professeurs parmi les citoyens les plus éclairés dans chacune des sciences qui doivent être enseignées ; il faut que le choix des hommes placés à la tête de cette école puisse prouver à l'Europe que la révolution française n'a pas anéanti les lumières et les grands talens. Douze adjoints partageront le travail des professeurs, et dirigeront les élèves dans la pratique des expériences et des opérations qui ser-

vent de base aux connoissances dont on vient de présenter le tableau (1).

L'intention que vous avez manifestée de raviver les sciences utiles, et de favoriser leurs progrès, exige que les professeurs et leurs adjoints, chargés de donner aux elèves les leçons de la théorie et de l'expérience, soient uniquement attachés à ces fonctions, et qu'aucune autre occupation particulière ne puisse les en détourner. Il faut donc que leurs salaires suffisent à leurs besoins, et qu'ils ne soient pas obligés de chercher dans des travaux accessoires le moyen de compléter leur subsistance. Des hommes qui ont consacré vingt ans de leur vie à l'étude pour acquérir des connoissances profondes, et devenir capables de les transmettre à d'autres, doivent être traités par la patrie qui les emploie, de manière à ne pas être tourmen-

---

(1) Le nombre des professeurs est de huit pour l'école de Montpellier, et de six pour l'école de Strasbourg, avec autant d'adjoints que de professeurs. Ce nombre est relatif à celui des élèves ; car il s'agit de suivre et de diriger leurs exercices, leurs opérations pratiques, plus encore que de leur faire des leçons verbales. C'est en cela sur-tout, c'est par l'instruction, prise par les mains et les yeux, que le nouvel enseignement se distinguera de l'ancien. Tel est le motif de l'article V du décret.

tés par l'inquiétude domestique, et à puiser dans l'exercice de leurs talens utiles les ressources suffisantes pour soutenir leur existence et celle de leurs familles. La justice républicaine doit réparer tous les torts que le despotisme a eus envers les talens, en arrachant à la misere qui les accable, des hommes qui ont consacré quarante ans de leur veilles à la culture et à l'enseignement des sciences. Le comité d'instruction publique prendra des mesures pour améliorer à l'avenir le sort des citoyens utiles qui se dévouent à l'enseignement, et dont les travaux trop désintéressés n'ont offert pour perspective à leur vieillesse, que le malheur et l'oubli. Livrés tout entiers à l'étude et aux recherches dans les sciences qu'ils seront chargés d'enseigner, les professeurs de l'école centrale de santé, pourront donc travailler à l'aggrandissement des connoissances humaines; en formant des élèves habiles, ils concourront en même temps au bonheur public, par leurs découvertes, et les fruits de leurs veilles ne resteront point enfouis, comme ils l'ont été trop long-temps faute de moyens pour les répandre. D'importans ouvrages commencés, tels que ceux de Bertin, sur les artères; de Vicq-e'Azir, sur l'anatomie du cerveau, sur les vaisseaux limphatiques ou absorbans, sur la desoription des organes des

animaux, comparés aux organes de l'homme; ceux de Chaussier, sur la nomenclature anatomique; de Dessault et Chopart, sur la chirurgie; de Perret, sur les instrumens, seront continués avec ardeur : les travaux industrieux de Pinson et de la citoyenne Biheron, sur l'anatomie artificielle, seront repris avec une nouvelle activité; les recherches si importantes des Rouelles, des Bucquets, des Poulletiers, sur la chimie animale, seront suivies avec constance : les manuscrits précieux sur l'anatomie et les diverses branches de l'art de guérir, déposés dans les archives des ci-devant académies des sciences, facultés et sociétés de médecine, écoles de chirurgie, seront tirés de dessous la poussière qui les recouvre, et rendus à l'utilité publique; et la République, enrichie par l'héritage des savans illustres, dont on a trop négligé les productions, verra dans ceux qui leur ont succédé, et qui seront appelés pour recueillir leurs découvertes, des continuateurs habiles de leur gloire et de leurs succès. Tous ces grands et utiles objets dont la jouissance prochaine élève l'ame des vrais amis de la liberté, seront accueillis par la Convention nationale, qui en connoît tout le prix, et qui veut régénérer les sciences en accélérant leurs progrès (1).

---

(1) Les professeurs des nouvelles écoles de santé doivent bien se pénétrer des motifs et de l'importance de l'article VII

En fondant une école centrale de santé, les législateurs voudront sans doute faire disparoître cette ancienne séparation entre deux états, qui a causé tant de mal. La médecine et la chirurgie sont deux branches de la même science : les étudier séparément, c'est abandonner la théorie au délire de l'imagination, et la pratique à la routine toujours aveugle ; les réunir et les con-

---

du décret. Jamais une plus belle occasion ne s'est présentée de régénérer et de perfectionner toutes les connoissances médicinales. Ce n'est pas seulement à l'enseignement de ce que l'on sait que se bornent leurs fonctions ; elles ont encore pour objet les recherches les plus étendues sur toutes les branches de l'art de guérir ; pour but l'avancement de toutes les sciences qui peuvent éclairer la physique animale. L'intention des légilateurs est qu'il ne manque rien aux savans chargés de ce beau travail, pour s'en acquitter dignement. Ils ont voulu former des établissemens supérieurs à tout ce que l'Europe savante offre de plus complet en ce genre. Ils ont senti qu'organiser pour les besoins du peuple le plus industrieux et le plus éclairé de l'univers, des établissemens où l'on s'occupe de la santé des citoyens, c'étoit commander au génie français de surpasser toutes les nations dans cette partie des connoissances humaines, comme il les surpasse déjà dans un si grand nombre d'arts. Voilà ce que la Convention attend des hommes habiles qui seront placés dans les écoles de santé, et auxquels l'instruction des élèves et le perfectionnement de l'art de guérir seront confiés.

fondre, c'est les éclairer mutuellement et favoriser leurs progrès. Ceux des élèves qui préféreront la pratique des opérations, se livreront plus particulièrement à cette partie de l'art de guérir : il n'y aura plus de distinction ridicule entre deux arts à qui la nature commande d'être inséparables. Les citoyens trouveront dorénavant toutes les lumières réunies dans les officiers de santé, et des querelles trop long-temps scandaleuses seront à jamais éteintes.

Quoique l'école centrale de santé doive être ouverte au public, afin que les lumières deviennent le patrimoine de tous ; quoique l'on puisse espérer des circonstances heureuses où se trouve la République, et du prix que les citoyens attachent aujourd'hui aux arts de première nécessité, que le nombre de ceux qui viendront y puiser l'instruction sera considérable, les comités de salut public et d'instruction publique ont pensé que le besoin indispensable d'officiers de santé, ainsi que la nécessité de faire partager également tous les districts de la République aux bienfaits de cette nouvelle institution, exigeoient, par rapport aux élèves de l'école centrale de santé, la même mesure que celle qui a eu tant de succès dans les cours révolutionnaires, sur la fabrication de la poudre et des canons, dans l'éducation militaire de l'École de Mars.

L'approbation que la Convention a donnée à cette méthode dans les décrets qu'elle a rendus dernièrement sur l'école centrale des travaux publics et sur l'école normale, a engagé les comités à vous proposer de faire venir un élève de chaque district à Paris. Le mode du choix, analogue à celui que vous avez décrété pour l'école centrale, n'en différera que par le genre des connoissances exigées pour les élèves. Une bonne conduite, des mœurs pures, l'amour de la République et la haine des tyrans; une éducation assez soignée, pour qu'on soit assuré que les élèves possèdent les premiers élémens des sciences exactes, et surtout la culture de quelques-unes de celles qui servent de préliminaires à l'art de guérir, telles que la physique, l'histoire naturelle, la chimie ou l'anatomie, seront les conditions nécessaires pour être appelés à l'école centrale de santé. Le choix sera confié à deux officiers de santé, désignés dans chaque chef-lieu de district, par la commission de santé, et réunis à un citoyen recommandable par ses vertus républicaines, choisi par l'agent national de district. Les élèves seront rendus tous à Paris pour le 1er. pluviôse : ils y recevront un traitement égal à celui des élèves de l'école centrale. Des réglemens particuliers, dont le comité d'instruction publique sera chargé, assureront l'ordre des leçons, des

exercices, des fonctions des professeurs, de leurs adjoints, du directeur, du conservateur et du bibliothécaire, le mode des examens nécessaires pour reconnoître le degré d'instruction acquise par les élèves, et dirigeront en général tout ce qui tient au régime de l'enseignement et au perfectionnement de l'art dans l'école de santé.

Tel est le plan d'un établissement si desiré et si nécessaire, dont la République française fournira le premier modèle à l'Europe, et qui contribuera à répandre parmi tous les citoyens le goût des connoissances utiles, en même temps qu'il favorisera les progrès d'un art, dont l'ignorance et l'impéritie peuvent tant abuser. L'institution de l'école centrale de santé, les succès de l'enseignement qui y sera suivi, donneront l'exemple pour les autres parties de la République. Des écoles naguère encore fameuses pour l'art de guérir, en recevront l'utile influence. Le comité d'instruction publique, témoin des avantages de la méthode d'instruction donnée dans l'école centrale de santé, indiquera les moyens de la porter également dans plusieurs autres départemens, dont l'éloignement du centre exige des établissemens analogues; car personne ne doute de l'insuffisance d'une seule école de l'art de guérir pour toute la

République française. Les citoyens éclairés dans cet art, et propres à l'enseigner dans les départemens, doivent donc redoubler d'ardeur, et se préparer à répondre aux vues que le comité d'instruction publique se propose de présenter incessamment à la Convention sur cet objet important. Le même comité sent aussi la nécessité de substituer au mode ancien et barbare de réception une méthode simple d'examen et d'épreuve, qui, en faisant connoître aux citoyens de tous les départemens ceux de leurs frères qui se sont appliqués à l'étude de l'art nécessaire pour les soigner utilement dans leurs maladies, fournira aux autorités les moyens de défendre les républicains contre les atteintes de l'empirisme et de la charlatanerie.

L'organisation de l'école centrale de santé à Paris, substituée à l'enseignement de l'école de médecine, qui est entièrement anéantie depuis plusieurs années, doit l'être également à celui de l'école de chirurgie, qui, sans être totalement détruite, a cependant beaucoup souffert des circonstances ; mais en créant une institution compléte pour les deux parties de l'art de guérir, la Convention ne voudra pas être injuste envers de bons citoyens qui ont contribué, tant qu'il leur a été possible, à répandre l'instruction. Son comité d'instruction publique placera

dans l'école centrale les professeurs distingués qui n'ont pas cessé leurs fonctions, et proposera à la Convention les moyens de reconnoître les longs services de ceux pour qui un âge avancé et des infirmités que la vieillesse traîne après elle, rendent l'enseignement un fardeau trop pesant. Les trois cent mille livres qui ont été mises à la disposition du comité, lui permettront de tirer des horreurs de la misère quelques-uns des professeurs de l'ancienne école de chirurgie, qui ne touchent pas même, depuis près d'une année, la modique rétribution qui leur étoit due, et dont ils ont le plus urgent besoin.

Parmi les élèves de l'école centrale de santé le comité ne vous propose point de comprendre les pharmaciens, parce qu'alors le nombre des élèves indiqué seroit bien au-dessous des besoins, et parce q'anssi les études pour l'exercice de la médecine et de la chirurgie sont beaucoup plus étendues que celles qui sont nécessaires à la pharmacie. Cette profession a d'ailleurs, à Paris, une école toujours ouverte, et qui depuis long-temps est plus compléte que celles qui étoient destinées à la médecine et à la chirurgie. La botanique usuelle, l'histoire naturelle des drogues, la chimie pharmaceutique, et la pharmacie proprement dite,

y sont enseignées avec toute l'étendue et tout le soin convenables à cette étude. L'élève en pharmacie joint à ces leçons la pratique dans les laboratoires des pharmaciens, chez lesquels il demeure, et dont il partage les travaux : il ne lui manque donc rien de ce qui est nécessaire pour le former. Très-peu de changemens sont nécessaires pour rendre l'instruction pharmaceutique plus compléte, et le comité d'instruction publique s'en occupera avec la célérité que le bien public exige.

DÉCRET.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public et d'instruction publique, réunis, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il sera établi une école de santé à Paris, à Montpellier et à Strasbourg ; ces trois écoles seront destinées à former des officiers de santé pour le service des hôpitaux, et spécialement des hôpitaux militaires et de marine.

II.

Les bâtimens destinés jusqu'ici aux écoles de médecine et de chirurgie, dans les communes de Montpellier et de Strasbourg, seront consacrés à ces écoles. Celle de Paris sera placée dans le local de la ci-devant académie de chirurgie, auquel on réunira le ci-devant couvent des Cordeliers.

III.

On y enseignera aux élèves l'organisation et la physique de l'homme, les signes et les caractères de ses maladies d'après l'observation, les moyens curatifs connus, les propriétés des plantes et des drogues usuelles, la chimie mé-

dicinale, les procédés des opérations, l'application des appareils et l'usage des instrumens; enfin, les devoirs publics des officiers de santé. Les cours sur cette partie de l'instruction seront ouverts au public en même temps qu'aux élèves dont il sera parlé ci-après.

IV.

Outre cette première partie de l'enseignement, les élèves pratiqueront les opérations anatomiques, chirurgicales et chimiques; ils observeront la nature des maladies au lit des malades, et en suivront le traitement dans les hospices voisins des écoles.

V.

L'enseignement théorique et pratique sera donné par huit professeurs à Montpellier, six à Strasbourg et douze à Paris. Chacun de ces professeurs aura un adjoint pour que les leçons et les travaux, relatifs à l'instruction et au perfectionnement de l'art de guérir, ne puissent jamais être interrompus. Ces professeurs seront nommés par le comité d'instruction publique, sur la présentation de la commission de l'instruction publique.

VI.

Chacune des écoles aura une bibliothèque,

un cabinet d'anatomie, une suite d'instrumens et d'appareils de chirurgie, une collection d'histoire naturelle médicinale. Il y aura, dans chacune, des salles et des laboratoires destinés aux exercices pratiques des elèves dans les arts qui doivent assurer leurs succès. Le comité d'instruction publique fera recueillir, dans les différens dépôts nationaux, les matériaux nécessaires à ces collections. Il y aura dans chaque école un directeur et un conservateur; celle de Paris aura de plus un bibliothécaire.

V I I.

Les écoles de santé de Paris, Montpellier et Strasbourg, seront ouvertes dans le courant de pluviôse prochain. Les professeurs de ces écoles et leurs adjoints s'occuperont, sans relâche, de perfectionner par des recherches suivies l'anatomie, la chirurgie, la chimie animale, et en général toutes les sciences qui peuvent concourir à l'avancement de l'art de guérir.

V I I I.

Les écoles de chirurgie, situées à Paris, à Montpellier et à Strasbourg, seront supprimées et refondues avec les nouvelles écoles de santé qui vont y être établies d'après le présent décret.

I X.

Il sera appelé, de chaque district de la république, un citoyen âgé de 17 à 26 ans, parmi ceux qui ne sont pas compris dans la première réquisition. Trois cents de ces élèves seront destinés pour l'école de Paris, cent cinquante pour celle de Montpellier, et cent pour celle de Strasbourg.

Le comité d'instruction publique déterminera, d'après les localités, ceux des districts dont les élèves seront envoyés à chacune des trois écoles de santé.

X.

Pour choisir ces élèves, la commission de santé nommera deux officiers de santé dans chaque chef-lieu de district : ces officiers de santé, réunis à un citoyen recommandable par ses vertus républicaines nommé par le directoire de district, choisiront l'élève sur son civisme et sur ses premières connoissances acquises dans une ou plusieurs des sciences préliminaires de l'art de guérir, tel que l'anatomie, la chimie, l'histoire naturelle ou la physique.

X I.

Ces élèves, munis de leur nomination signée

par les examinateurs et les agens nationaux de leur district, se rendront à Paris, à Montpellier et à Strasbourg pour le premier pluviôse prochain ; ils recevront pour leur voyage le traitement des militaires isolés en route, comme canonniers de première classe, conformément au décret du 2 thermidor dernier.

X I I.

Les élèves de chacune des trois écoles de santé instituées par le présent décret, seront partagés en trois classes, et suivront différens degrés d'instruction relativement à leur avancement. Ceux qui, à quelque époque de leurs études que ce soit, auront acquis les connoissances nécessaires à la pratique de leur art dans les hôpitaux et dans les armées, seront employés à ce service par la commission de santé, qui en sera informée par les professeurs réunis de chaque école.

X I I I.

Les élèves recevront par chaque année un traitement égal à celui des élèves de l'école centrale des travaux publics. Ce traitement ne durera que pendant trois ans. Ceux des élèves qui sortiront avant ce terme pour être employés au service des armées, seront remplacés, pen-

dant la durée de trois ans, par un pareil nombre, pris, suivant le mode déjà déterminé, dans les districts dont les élèves quitteront les écoles.

X I V.

Les traitemens des professeurs, de leurs adjoints, des directeurs, des conservateurs, et en général de tous les employés des écoles de santé, seront fixés par les comités d'instruction publique et des finances, réunis.

X V.

Les écoles de santé seront placées sous l'autorité de la commission d'instruction publique, qui en fera acquitter les dépenses sur les fonds qui seront mis à sa disposition. Cette commission prendra toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent décret, en le soumettant à l'approbation du comité d'instruction publique.

X V I.

Le comité d'instruction publique fera incessamment un rapport sur la manière d'organiser l'enseignement de l'art de guérir dans les communes de la République où étoient établies des

écoles de médecine et de chirurgie , sur l'étude de la pharmacie, et sur les moyens de récompenser les services de ceux des professeurs de ces écoles , que l'âge et les infirmités rendent incapables de continuer leurs fonctions.

DE L'IMPRIMERIE DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.